

Séance du 7 février 2019 à 19 heures

Le sept février deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de Douelle sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (43)

M. LABRO Didier (Arcambal), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjols), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. GILES Jérôme (St Gély – Vers), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure).

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (4)

M. ANNES Jean-Pierre (Bellefont-La Rauze), Mme MARTIN Caroline (Caillac), M. REDOULES Matthieu (Espère), M. BABOULENE Morgan (Trespoux-Rassiels).

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (25)

Mme FOURNIER Martine (Bellefont-La Rauze), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors - procuration donnée à Mme BOYER), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme HAUDRY Sabine (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors - procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors - procuration donnée à M. SIMON), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFLER Sylvie (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors - procuration donnée à Mme BONNET), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. PETIT Jean (Espère), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), Mme CALLAS Béatrice (Maxou), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. MARRE Denis (Pradines - procuration donnée à Mme HILT), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels).

Procurations : 5

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Prospective territoriale

**Objet : Création d'une aire de lavage pour les gros véhicules de services au centre d'exploitation de
Brousseyras à Cahors – plan de financement prévisionnel**

A été adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 7 février 2019
Rapporteur : Michel SIMON

Direction : Prospective territoriale

Objet : Création d'une aire de lavage pour les gros véhicules de services au centre d'exploitation de Brousseyras à Cahors – plan de financement prévisionnel

Mesdames, Messieurs,

Le centre d'exploitation des services techniques de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors (CAGC), qui regroupe ses services de collecte des déchets et de la voirie, est localisé sur le site de Brousseyras, implanté à proximité de la route départementale (RD) 653 dite Route de Montcuq, sur la commune de Cahors. Ce centre technique comprend un quai de transfert des ordures ménagères, un quai de transfert des emballages recyclables, des locaux du personnel et des garages pour stocker les véhicules de services.

Le CAGC et le Syndicat départemental d'élimination des déchets (SYDED) du Lot, les deux utilisateurs du site, ont adopté une stratégie globale de réduction de la pollution liée à l'exploitation du site. En effet, ces dernières années, des inspections des services de l'Etat ont soulevé, pour la gestion des eaux sur le site, le caractère obligatoire de travaux de mise aux normes. Ainsi, en 2016, le SYDED, propriétaire du quai de transfert des ordures ménagères, a réalisé une part de ces travaux. Dans ce cadre, des éléments de dépollution des eaux (débourbeur, déshuileur) ont été installés.

Le projet de création d'une aire de lavage constitue la 2ème étape de la mise en œuvre de cette stratégie globale. Il permettra la récupération et le traitement de l'eau de lavage des camions-bennes et des véhicules techniques appartenant à la CAGC avant qu'elle soit rejetée dans le réseau d'assainissement.

Le projet de création d'une aire de lavage consiste en :

- L'agrandissement de la plateforme de lavage afin d'accueillir deux camions simultanément ;
- L'installation d'une potence surélevée pour faciliter le lavage des dessus et des intérieurs des camions-bennes ;
- La création d'une canalisation pour acheminer les eaux usées vers le débourbeur et le déshuileur déjà installés.

Le coût de l'opération, honoraires inclus, est estimé à 107 888 € Hors Taxes (HT).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	€	%
Etat – DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)	26 972 €	25%
Part maître d'ouvrage (CAGC)	80 916 €	75%
TOTAL	107 888 €	100%

J'ai l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel pour la création d'une aire de lavage pour les gros véhicules de services au centre d'exploitation de Brousseyras à Cahors, ci-dessus présenté ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter auprès l'Etat la subvention envisagée ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE